

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE ORDINAIRE
DU 5 OCTOBRE 2015**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 5 octobre 2015 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Huit (8) personnes assistaient à cette assemblée.

Sont présents monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et madame Line Lecours, conseillère formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

**LECTURE ET ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR
10-2015-147**

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015
- 4- Adoption de la liste des comptes
- 5- Correspondances
- 6- Autorisation d'un emprunt au fonds de roulement
- 7- Demandes de soumissions pour l'approvisionnement en sel et en sable et sel
- 8- Politique de location des salles et des terrains
- 9- Demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. - 4801, route Lamothe, lots 3 674 081 et 3 674 572 du cadastre du Québec
- 10- Période d'information
- 11- Période de questions
- 12- Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, il est résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015
10-2015-148**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 ayant été remis à chacun des membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ordinaire, le secrétaire est exempt d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Line Lecours, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 soit adopté.

Adoptée.

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES 10-2015-149

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu unanimement que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 640 102,37 \$

Adoptée.

CORRESPONDANCES 10-2015-150

P-01 Biblio des Chenaux
Communiqué de presse

SUJET : LA MRC DES CHENAUX LANCE SA NOUVELLE PROGRAMMATION D'ANIMATION DANS SES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

La MRC des Chenaux est fière d'annoncer à la population le lancement de sa nouvelle programmation d'animations automnales à travers ses dix bibliothèques municipales.

Du 26 septembre au 13 décembre 2015, ce sont vingt-neuf animations de toutes sortes qui seront offertes. Sous le slogan « Un automne à découvrir » la MRC des Chenaux mise sur la variété pour attirer tous les groupes d'âge.

AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT 10-2015-151

Considérant l'article 1094-2 du Code municipal du Québec.

Considérant les besoins supplémentaires de financement de dépenses d'immobilisations pour l'exercice financier 2015.

Considérant la résolution 01-2015-05 autorisant un emprunt au fonds de roulement.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu que soit autorisé un emprunt au fonds de roulement pour une somme supplémentaire de dix mille dollars (10 000 \$) pour permettre le financement des dépenses déjà approuvées par la résolution 01-2015-05 et dont l'amortissement est effectué également sur cinq (5) ans.

Adoptée.

**DEMANDES DE SOUMISSIONS POUR L'APPROVISIONNEMENT
EN SEL ET EN SABLE ET SEL
10-2015-152**

Considérant les besoins en sel et en sable et sel pour l'entretien des chemins d'hiver.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu que le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier Danny Roy à effectuer des demandes de soumissions sur invitations pour l'approvisionnement de sel et également de sable et sel pour la saison hivernale 2015-2016.

Adoptée.

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE LOCATION
DES SALLES ET DES TERRAINS
10-2015-153**

Considérant que la politique de location des salles de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel nécessite certains changements.

Considérant qu'il est devenu nécessaire d'incorporer la location des terrains à la présente politique.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu que la politique de location des salles et des terrains soit adoptée et que les versions précédentes soient abrogées.

La politique de location des salles et des terrains de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel est annexée à la présente résolution.

Adoptée.

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA C.P.T.A.Q.
4801, ROUTE LAMOTHE
LOTS 3 674 081 ET 3 674 572 DU CADASTRE DU QUÉBEC
10-2015-154**

Considérant la demande adressée à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le 4801, route Lamothe, lots 3 674 081 et 3 674 572 du cadastre du Québec afin de corriger l'emplacement du demi-hectare déclarée en 2004.

Considérant l'étude du dossier par le service d'urbanisme soumise au conseil municipal.

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu unanimement que la demande pour la correction de l'emplacement du demi-hectare sur les lots 3 674 081 et 3 674 572 cadastre du Québec soit appuyée.

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE

10-2015-155

Sur proposition de madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, il est résolu que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 20 h 20.

Adoptée.

S/ _____ S/ _____
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier
